

lieu ou non d'ordonner l'ouverture d'une nouvelle information pénale. Il faudrait pour cela qu'un fait nouveau fût intervenu dont les jurés du procès n'eussent pas eu connaissance.

On saura sans doute, dans un avenir très prochain, si les révélations de Gaston Dominici mettent en cause, avec preuves à l'appui,

d'autres coupables, si elles ont un fondement de vérité où si elles ne constituent qu'une nouvelle manœuvre de diversion tentée par ses avocats pour amener l'opinion publique et semer le doute dans les esprits.

Le reportage photographique qui illustre les deux articles sur l'affaire Dominici a été effectué par M. Yves Debraine, à Lausanne (Suisse).

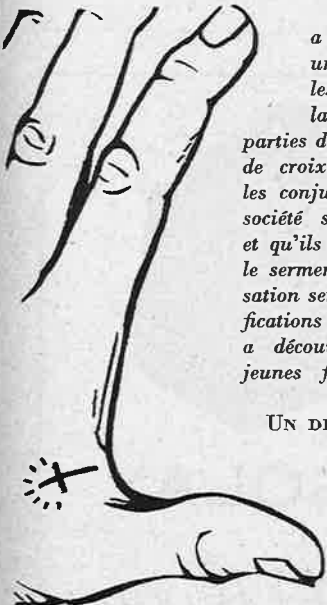
Echos

## A TRAVERS LE MONDE

par M<sup>e</sup> Roland BERGER  
Avocat, docteur en droit, Genève

### DANS LE MONDE... DU CRIME

#### DÉCOUVERTE D'UN GANG DE TERRORISTES AUX ÉTATS-UNIS



Une inspection militaire a permis de mettre au jour un groupement terroriste dont les membres portaient sur la main ou sur d'autres parties du corps un signe en forme de croix. L'enquête a établi que les conjurés faisaient partie d'une société secrète, dite « Pachuco », et qu'ils étaient liés entre eux par le serment du sang. Cette organisation semble avoir de vastes ramifications dans tout le pays et on a découvert que de nombreuses jeunes filles en faisaient partie.

#### UN DRAME DE L'EUTHANASIE S'EST DÉROULÉ A MENTON

Nice, 10 octobre 1954.  
— Un drame de l'euthanasie s'est déroulé samedi matin, à Menton, au quartier du pont d'Husson, sur la route de Sospel.

Là vivait depuis 1938, dans une petite maison comprenant deux pièces et une cuisine, un ménage de sexagénaires composé de Benedetto Geponi et sa femme, née Madeleine Tervosi. Sobre, travailleur, Geponi qui avait exercé trente-cinq ans en France le métier

de travailleur agricole, vivait avec sa femme d'économies péniblement amassées. Le couple aurait continué à couler des jours paisibles si M<sup>me</sup> Geponi n'avait pas été atteinte, il y a sept ans, d'une tumeur dont rien n'avait pu la guérir. Ses souffrances étaient devenues intolérables et à plusieurs reprises elle avait supplié son mari d'y mettre un terme en la tuant.

Il y a une huitaine de jours, Geponi s'était rendu à Nice pour y faire l'acquisition d'un pistolet. Il revint chez lui, mais résista à la tentation d'exaucer les prières de la malade. Enfin, samedi matin, à bout de forces et cédant à une dernière imploration, il appuya l'arme sur la poitrine de son épouse et tira par deux fois à bout portant. Il semble qu'une fois sa femme morte, Geponi ait tenté de retourner l'arme contre lui, mais le coup ne partit pas.

Geponi alerta lui-même les voisins qui prévinrent les gendarmes.

Dans l'après-midi de samedi, le parquet de Nice s'est rendu sur les lieux. Geponi, écroué à la gendarmerie de Menton attendant son transfert à Nice, sera inculpé d'homicide volontaire.

#### TOUJOURS LE DRAME DE LA « MORT DOUCE »

Paris, 18 octobre 1954. — Un drame de la neurasthénie s'est déroulé jeudi soir, 17, avenue Victor-Hugo, à Boulogne-sur-Seine, où M<sup>me</sup> Octavie Crespo y Raga, 64 ans, une Française veuve d'un Espagnol, a tué à coups de revolver sa fille Jeanine, âgée de 35 ans, et s'est ensuite donné la mort en ouvrant les robinets du gaz.

Samedi matin, la femme d'un industriel habitant la maison voisine était soudain prise, dans sa salle de bains, d'une défaillance due à l'infiltration du gaz provenant de chez M<sup>me</sup> Crespo y Raga.



Rappelons que c'est une montre RECORD de luxe qui a récompensé le lauréat  
du Grand Prix de la Nouvelle policière 1954

# La Résidence

Florissant 11 - Tél. 24 13 80 (8 lignes)

GENÈVE

**HOTEL  
RESTAURANT  
BAR**

Grands et petits salons pour réceptions  
180 lits - 60 salles de bains  
Téléphone dans toutes les chambres  
Deux tennis - Parc pour autos

*Arrangements pour familles*



**E. E. GOLAY**  
S. A.

*MONTRES BIJOUX*  
ET

1. RUE DU MONT-BLANC  
SOUS L'HOTEL DES BERGUES  
GENÈVE

Alertés, les pompiers devaient découvrir la fille de cette dernière, Jeanine, gisant, en sang, sur son lit. Elle avait été tuée de deux balles de 9 mm. au cœur. Deux autres projectiles lui avaient traversé le poignet et le bras droit. Ils étaient d'un calibre différent. Deux pistolets se trouvaient à côté de son corps, tous deux avaient été utilisés par la meurtrière, sa mère, qui, ensuite, avait ouvert le robinet à gaz de son chauffe-bain et s'était assise en attendant la mort.

Une dizaine de lettres que M<sup>me</sup> Crespo y Raga avait adressées à diverses personnes furent retrouvées sur la table de la salle à manger. Dans l'une, dont le destinataire était le commissaire de police, la désespérée déclarait : « Jeanine est malade et elle a trop souffert. Une pareille souffrance est injuste. Le moment est venu d'en finir. »

#### UNE JEUNE DÉSESPÉRÉE SE JETTE DANS LA SEINE AVEC SON BÉBÉ

Le Havre, 24 octobre 1954. — Une jeune femme de Lillebonne (Seine-Inférieure), M<sup>me</sup> Edith Onfrey, 20 ans, a tenté de se donner la mort en se jetant dans la Seine, près de Port-Jérôme avec son bébé de 10 mois, Michèle.

Vers 9 heures ce matin, le patron d'un remorqueur recueillait une jeune femme qui se débattait au milieu du fleuve. Elle déclara qu'elle s'était jetée à l'eau une heure plus tôt avec sa fillette, mais que prise de panique au contact de l'eau elle n'avait cessé de nager dans le courant, laissant couler le bébé. Des recherches permirent de retrouver le petit corps.

En l'absence de son mari, qui travaille dans une entreprise de Lillebonne, M<sup>me</sup> Onfrey avait quitté son domicile à 7 h. 30 en poussant la voiture où dormait son bébé. Elle parcourut ainsi les cinq kilomètres qui séparent la petite ville du fleuve et se jeta à l'eau, son enfant dans les bras.

La jeune femme a été inculpée de meurtre et écrouée à la maison d'arrêt du Havre.

Les pénalistes auront reconnu dans cette affaire l'exemple classique de l'exposé des motifs du Code pénal suisse.

#### UN HORRIBLE CAS D'INFANTICIDE

Rockford (Illinois), 26 août 1954. — M<sup>me</sup> Maxime Gilbertson a reconnu avoir sauvagement frappé à coups de marteau sa petite fille âgée de trois ans et demi parce qu'elle préférait « l'offrir à Dieu » plutôt que de la laisser à son mari.

L'enfant, qui est dans un état extrêmement grave, a été transportée à l'hôpital de Rockford.

#### UNE NOUVELLE FORME D'« ESCROQUERIE A LA TROUVAILLE »

« Ce n'est pas vous, par hasard, qui auriez perdu ce bracelet, Madame ? »

La jeune femme interpellée ainsi, dans une rue déserte, par un vieillard qui ne payait pourtant pas de mine,

jetait un coup d'œil sur l'objet que le quidam venait de ramasser à terre : c'était une gourmette en or. Une étiquette en portait encore le prix : 15.700 francs.

Oui, non ? La dame hésitait un instant plus ou moins long, selon la qualité de ses réflexes et le degré d'élasticité de sa conscience.

L'innocent, qui faisait semblant de ne pas savoir lire et encore moins estimer un bijou, la poussait au besoin à accepter ce présent tombé du ciel :

— S'il n'est pas à vous, ça ne fait rien. Prenez-le quand même ; moi je n'en ferai rien. Mais en récompense vous me donnerez de quoi boire un verre.

Si « l'escroquerie à la trouvaille » n'est pas une invention d'Henri Morgon, qui comparaisait hier de ce chef devant le tribunal correctionnel, ce camelot chargé d'ans et de condamnations, rescapé de la relégation à Saint-Laurent-du-Maroni, sut en tirer habilement parti pour pallier la crise que traverse la bimboloterie.

— Je proposais des heures entières mes « bijoux », a-t-il expliqué au président Joulin, et personne ne m'achetait rien.

Alors l'idée lui vint que ces mêmes articles de pacotille qu'on lui refusait pour le prix de 200 francs, il les écoulait plus facilement en feignant de les ramasser sous les pieds des passantes et en les proposant spontanément en cadeau.

Et les 200 francs refusés dans un marché honnête se multipliaient alors par huit ou dix.

Tel est le prestige d'une simple étiquette.

Mais aux yeux du tribunal cette étiquette au chiffre mensonger constitue la manœuvre caractéristique de l'escroquerie, et Henri Morgon fera deux mois de prison.

#### LA CRIMINALITÉ EST EN BAISSÉ EN ANGLETERRE

Londres, 26 août 1954. — Le nombre des crimes commis en Angleterre et au Pays de Galles, qui avait augmenté d'une façon inquiétante après la fin de la guerre, mais qui s'était stabilisé et avait commencé à diminuer en 1951, a subi une nouvelle diminution au cours de l'année 1953.

Les statistiques publiées aujourd'hui par le Home Office (ministère de l'Intérieur) soulignent que ce déclin est surtout sensible pour les moins de dix-sept ans, parmi lesquels le nombre des condamnés a baissé de 14,2% par rapport à 1952.

En ce qui concerne les personnes âgées de plus de dix-sept ans, la réduction est de 10,3%.

#### L'AFFAIRE DE VOLS DE MANUSCRITS

L'affaire de vols de manuscrits précieux dont l'information a été confiée à M. Marquiset, juge d'instruction, a son origine à Poitiers.

Le 29 avril dernier, aux Archives départementales de la Vienne, le bruit d'une feuille déchirée attira l'attention d'un bibliothécaire et l'on appréhenda un courtier, Marcel-Henri Renaud, âgé de trente-cinq ans, employé

par l'agence parisienne d'une société provinciale de cartonnage, dans la serviette duquel des documents d'archives dérobés furent découverts.

Renaud s'évanouit soudain au cours de l'interrogatoire, et tandis qu'on allait chercher du secours il revint à lui et réussit à disparaître.

Un mandat d'arrêt ayant été signé par le juge d'instruction, Renaud fut appréhendé à son domicile parisien, 70, rue de Lourmel, mais il avait réussi à absorber une vingtaine de comprimés de gardénal. Il fut transporté dans le coma à la salle Cusco, à l'Hôtel-Dieu. Il put quitter bientôt l'hôpital, libre, le juge d'instruction de Poitiers ayant accordé la mise en liberté provisoire.

Cependant, une perquisition effectuée rue de Lourmel fit découvrir dans quarante-sept cartons de nombreuses pièces dérobées en divers endroits, notamment aux Archives nationales.

Certains documents saisis proviennent d'un vol commis par Renaud à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice: il s'agit de soixante-huit lettres de Bossuet, de lettres et de plans de sermons de Fénelon, d'opuscules ayant servi à l'éducation du duc de Bourgogne, de sermons de Fléchier, etc.

C'est d'une façon assez curieuse que la police a pu mettre la main sur ces documents. Elle fut en effet avisée par un libraire de la rue de la Seine, M. Vigneron, qu'une femme était venue lui proposer l'achat de manuscrits de Fénelon et de Bossuet dont la liste lui était fournie, expliquant que ces pièces appartenaient à l'une de ses amies.

L'offre sembla louche à M. Vigneron, qui pria cette femme de revenir.

Lors de la seconde visite celle-ci fut interrogée. C'est ainsi que l'on retrouva la piste Renaud et les documents qui se trouvaient encore à son domicile.

M. Marquise, juge d'instruction au parquet de la Seine, fut alors commis, et le juge de Poitiers se dessaisit de son dossier en faveur de son collègue parisien.

Vendredi les scellés apposés sur les quarante-sept cartons saisis chez l'inculpé vont être brisés et leur contenu inventorié. La femme qui avait fait des offres au libraire Vigneron sera également entendue.

## A TRAVERS LE MONDE... DES TRIBUNAUX

### LA PENDAISON POUR UN CUL-DE-JATTE ET UNE GRAND-MÈRE

Deux grands procès criminels, qui se sont déroulés en Angleterre depuis notre dernière chronique, ont vu apparaître au banc des accusés un cul-de-jatte, prévenu d'avoir poignardé son ancienne fiancée, et une grand-mère accusée d'avoir supprimé sa bru. Les circonstances dramatiques du premier crime et les données mystérieuses du second n'ont pas manqué de susciter une émotion considérable dans le pays, dans laquelle l'intérêt morbide n'était pas exclu.

La première de ces deux affaires n'était pas autre chose qu'un pitoyable meurtre passionnel, qui eût certainement trouvé un épilogue moins déchirant devant une cour continentale, comme le lecteur pourra en juger d'après ses éléments. John Docherty, atteint de tuberculose, s'était fiancé à Miss Hoy peu de temps après avoir quitté le sanatorium où il avait été traité pour sa maladie. Il put croire à cet instant qu'une vie normale s'ouvrirait à lui, mais le terrible mal l'attaqua à nouveau, et il fut invité à réintégrer le sanatorium. Les deux fiancés prirent la décision de renoncer l'un à l'autre, mais rapidement la pensée d'avoir perdu avec sa fiancée la chance de sa vie, devint intolérable à Docherty. Il la transperça un jour en pleine rue de 19 coups de couteau, réussit à s'enfuir, et fut retrouvé quelques minutes plus tard sur la voie ferrée où il s'était jeté, les deux jambes sectionnées par un express. Il survécut finalement à ses horribles blessures et fut appelé à rendre compte de ses actes devant la justice des hommes. Il a fallu 90 secondes à ses juges pour le reconnaître coupable et le condamner à cette mort qu'il avait tant recherchée. Le film de cette audience-éclair s'est déroulé comme suit: à la question usuelle « Plaidez-vous coupable ou non coupable? », l'accusé répond « Je plaide coupable ». Le président des Assises, M. Justice Barry se tourne alors vers son défenseur et lui dit: « Je dois vous demander en audience publique si vous estimez que le prisonnier comprend parfaitement les inévitables conséquences d'un tel système de défense? » Sur la réponse affirmative de l'avocat, le juge laisse tomber: « Eh bien, je ne peux rien dire de plus et vous pas davantage ». Et c'est la condamnation à la pendaison selon la formule consacrée. Docherty ne fera pas appel, ni ne sollicitera sa grâce. Il a appelé la grande délivrance de toutes ses forces et il sera transporté un de ces prochains matins au lieu de son supplice sur son petit chariot roulant. Rappelons à ce propos que le meurtre passionnel en Angleterre est assimilé au meurtre pur et simple (murder), et qu'il entraîne donc automatiquement la peine capitale.

C'est une grand-mère de 53 ans qui a été la triste héroïne de la seconde affaire que nous allons évoquer ici. L'histoire commence un peu comme un vaudeville. Quand Styllou Christofi décida de quitter son petit village de l'île de Chypre pour gagner quelque argent en Angleterre, elle s'installa dans la maison de son fils et de sa belle-fille Hella pour s'occuper de ses trois petits-enfants. Les scènes éclatèrent rapidement et le mari prit la sage résolution d'envoyer sa femme avec ses enfants quelque temps en Allemagne, étant entendu qu'à leur retour la belle-mère devrait quitter la maison et retourner à Chypre. Styllou Christofi, mise au courant, ne leur laissa pas le temps d'exécuter ce projet. Un soir, alors que son fils s'était rendu au « night-club » où il travaillait, la vieille assomma sa bru, l'étrangla à l'aide d'une écharpe et mit le feu à ses vêtements. Elle sortit ensuite de la maison et alerta les occupants d'une voiture dans un anglais approximatif: « Venez vite... la maison

# C. MACULLO

- *Toitures*
- *Terrasses*
- *Isolations*
- *Asphaltage*

Chantier et bureau:

**Rue des Voisins 12 et 14 - GENÈVE**

Téléphone 25 85 33 - 36 68 25

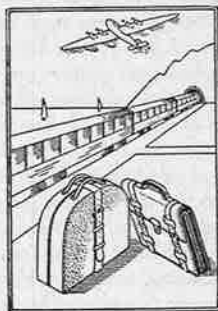
# Edouard Chamay S. A.

Gérance de fortunes mobilières  
et immobilières . Toutes assu-  
rances aux meilleures conditions  
Prêts hypothécaires . Expertises  
Vente et achat d'immeubles

Tél. 25 22 17 - GENÈVE - Rue du Rhône 29

# Coppex

**ARTICLES DE VOYAGE  
MAROQUINERIE**



**GENÈVE**

**13. RUE DE LA CONFÉDÉRATION, 13**  
Téléphone 24 81 60 — Chèques postaux I. 3410





brûle... les enfants dorment... » Elle expliqua par la suite que s'étant mise au lit, elle avait entendu des bruits suspects dans la maison, et que s'étant levée elle avait aperçu un inconnu dans la cour de la maison. Après avoir frappé sans succès à la porte de la chambre de sa belle-fille, elle était descendue dans la cour où elle avait trouvé Hella, environnée de flammes. Cette thèse rocambolesque ne résista guère aux attaques de l'accusation, et après un transport sur place nocturne de la Cour et du jury, l'accusée a été reconnue coupable du meurtre de sa belle-fille et condamnée à mort. Elle a interjeté appel de cette condamnation. L'appel ayant été écarté, la criminelle a été pendue le 14 décembre. C'est la première fois qu'une femme est exécutée, en Angleterre, depuis 1923. Le ministre de l'intérieur, agissant au nom de la reine, avait rejeté le pourvoi en grâce.

#### MATRICIDE A 16 ANS...

Un des procès les plus sensationnels de ce siècle, dont nous n'avons eu que peu d'échos en Europe, a défrayé la chronique judiciaire de la Nouvelle-Zélande et des pays anglo-saxons. Nous nous bornerons à présenter les éléments véritablement stupéfiants de cette affaire, tels qu'ils ont été révélés à la lumière de l'instruction et des débats, car tout commentaire risquerait de les affaiblir. Deux adolescentes, Juliette Hulme, 15 ans, et Pauline Parker, 16 ans, sont aujourd'hui en prison, peut-être jusqu'à la fin de leurs jours, pour avoir froidement et délibérément tué la mère de Pauline, parce qu'elles craignaient que cette dernière ne veuille les séparer. Ce drame a eu pour théâtre la ville de Christchurch en Nouvelle-Zélande. La pièce à conviction capitale de cette affaire a été un journal intime, tenu par Pauline, qualifié par l'accusation de véritable miroir du mal, sur lequel se sont penchés attentivement les psychiatres et les psychologues les plus célèbres du pays. Il jette une lumière crue sur l'amitié naissante et trouble des deux adolescentes, sur leurs jeux interdits, leurs dangereuses exaltations, et enfin sur leur état d'âme au moment de leur résolution de meurtre. Voici quelques extraits du journal, particulièrement révélateurs de leur perversité : « Aujourd'hui grand projet : tuer maman. Nous sommes excitées à cette idée. Un peu nerveuses, mais grands sont le plaisir et l'attente. Nous n'avons aucun scrupule de conscience. » « Nous avons décidé de nous servir d'une brique enveloppée dans un bas, plutôt qu'un sac de sable. Nous avons l'impression d'organiser une surprise-party. La prochaine fois que j'écrirai dans ce journal, mère sera morte. Sentiment curieux, mais combien plaisant. » Le portrait ne serait pas complet, si nous n'ajoutions que les deux jeunes filles se livraient de nuit à des ébats chorégraphiques en tenue d'Eve, autour d'un petit temple de Minerve qu'elles avaient construit dans le jardin. La morale nietzschéenne n'était par ailleurs pas exclue de leurs constructions métaphysiques. Un jour, elles établirent une liste de personnes dignes de rester en vie,

si elles décidaient de supprimer le reste du monde. Une autre fois, elle écrivirent : « Rien n'est trop dégoûtant ou trop révoltant pour nous deux. »

Les six jours que durèrent l'audience furent presque entièrement consacrés à la question de la responsabilité des deux jeunes criminelles, pleine et entière selon l'accusation, inexistante d'après la défense. Le jury, après plusieurs heures de délibération, donna finalement raison à l'accusation.

#### PLUIE DE LOURDES PEINES EN ANGLETERRE

Une des plus lourdes peines qui aient été enregistrées au cours de ces dernières années pour un délit de mœurs, vient de frapper le nommé Cunningham, 44 ans, déjà titulaire de 32 condamnations, convaincu d'avoir commis de graves attentats à la pudeur avec violences sur trois femmes. C'est en effet une peine de 18 ans d'emprisonnement qui lui a été infligée par M. Justice Austin Jones, cependant que le condamné protestait de son innocence.

Dans une autre affaire, une peine de 10 ans de prison a été prononcée contre un fiancé délaissé, qui avait sauvagement attaqué son ancienne amie à coups de couteau. C'est à cette même peine qu'a été condamné un chauffeur de camion pour avoir entraîné des enfants à des actes de débauche contre nature.

#### EPILOGUE DU COMLOT PORTO-RICAÏN CONTRE LES ETATS-UNIS

Treize nationalistes porto-ricains, convaincus de complot contre les Etats-Unis, ont été condamnés chacun à la peine de 6 ans d'emprisonnement. Parmi ceux-ci se trouvaient les quatre conjurés qui avaient tiré des coups de feu lors d'une séance de la Chambre des Représentants, le 1<sup>er</sup> mars 1954, blessant quatre députés. Lors d'un procès antérieur, ils avaient été condamnés aux peines suivantes : Lolita Lebron, à une peine de prison comprise entre un minimum de 16 ans et huit mois et un maximum de 50 ans ; ses trois complices à des peines déterminées entre un minimum et un maximum de 25 à 75 ans de détention. Ces quatre condamnés devront subir leur nouvelle peine de 6 ans à la suite de leur première condamnation.

#### EPILOGUE A L'AFFAIRE LÉON TROTSKY

Mexico, 10 octobre 1954. — La Cour suprême de justice du Mexique a rejeté l'appel interjeté par Jacques Mornard, l'assassin de Léon Trotsky, contre la condamnation à vingt ans de prison qui lui fut naguère infligée par la cour d'Assises de Mexico.

L'arrêt de la Cour suprême met un terme à dix années de minutieuses recherches et enquêtes sur les circonstances du meurtre du chef de la quatrième internationale qui, comme on le sait, fut abattu à coups de pistolet à son domicile dans la banlieue de Mexico le 20 août 1940.

# J. SNOUK-POLLÉ CARROSSERIE

Tôlerie  
Peinture  
Garniture  
Menuiserie

*Travail soigné - Devis*

Rue du 31-Décembre 55

GENÈVE

Téléphone 36 39 28

**Apéritif  
à la gentiane**

**SUZE**

**l'ami  
du connaisseur**

*Exigez toujours...*

un

**MARTINI**

*le vermouth de renommée mondiale*

L'appel interjeté par Mornard a eu pour conséquence jusqu'ici de lui épargner la relégation aux îles Marias, petit archipel dans le golfe de Californie, qui sert de pénitencier pour les condamnés à plus de cinq ans de prison. On ne sait pas encore si l'arrêt de la Cour suprême entraînera une modification de ce statut et le transfert du détenu, qui se trouve depuis quatorze ans à la prison centrale de Mexico.

#### HOMME PANTHÈRE ET PYGMÉE

Brazzaville, 28 septembre 1954. — La cour criminelle a jugé l'instigateur d'un crime commis en février 1952 dans la région marécageuse de l'Impfondo, où vivent côte à côte pygmées et bantous.

Un enfant pygmée de 8 ans ayant été trouvé assassiné, l'enquête amena l'arrestation d'un nommé Taboulobela, membre de la redoutable secte des « hommes panthères », qui affirma avoir agi sur la demande d'un nommé Badzongo. Celui-ci, qui avait à son service une famille de pygmées, se plaignait des velléités d'indépendance de ces indigènes, et c'est pour se venger qu'il fit exécuter le garçonnet.

Taboulobela est mort en prison. Badzongo, bénéficiant des circonstances atténuantes, a été condamné à quinze ans de travaux forcés.

#### LA « LIGUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE » SE CONSTITUE PARTIE CIVILE CONTRE LA SECTE DES « TÉMOINS DU CHRIST »

Toulon, 24 octobre 1954. — Le palais de justice a connu hier, une animation peu habituelle. Tout autour des locaux que le service d'ordre protégeait, une foule assez dense et dans laquelle se trouvaient de nombreux photographes aux flashes aveuglants, se pressait de bonne heure. C'est que M. Bonnefond, juge d'instruction, chargé d'informer sur les conditions dans lesquelles deux « témoins du Christ », les époux Debray, avaient laissé mourir leur enfant, attendait Georges Roux, le « maître » de leur secte.

Il était 9 heures environ lorsque ce dernier, que sa fille avait accompagné, descendit de la somptueuse automobile que l'un de ses « disciples », M. Castel, avait mise à sa disposition pour venir d'Avignon et y retourner.

Loin de chercher la publicité, l'ancien facteur se faufila jusqu'au bureau du magistrat. Au cours de son audition, qui devait se prolonger pendant trois heures, Georges Roux explique que les époux Debray, arrivant de Brest, lui avaient annoncé la mort de leur enfant. Le « maître » ordonna alors qu'on lui présentât le cadavre, car il voulait, par imposition des mains, provoquer la résurrection... Roux tenta l'expérience pendant une trentaine de minutes, mais dut finalement en admettre la vanité. Alors il déclara, regardant l'enfant : « Tout est fini et tout commence pour elle. »

A 13 heures, le chef de la secte remonta en voiture et fila vers Montfavet, tandis que ses disciples, à bord de plusieurs voitures, manifestaient une nouvelle fois leur fanatisme et leur exaltation.

Au palais de justice, M. Bonnefond avait fait amener de leur prison Laurent Debray — qui, depuis la veille, avait mis un terme à sa grève de la faim — et sa femme. Mais les parents de Joelle ne furent pas, comme prévu, confrontés avec Georges Roux.

Enfin, fait important de la journée, M. Bonnefond enregistra la demande de constitution de partie civile que la « Ligue pour la protection de l'enfance » a chargé M. Bortolaso de déposer.

#### DANS LE MONDE... DES PRISONS

##### EVASIONS SPECTACULAIRES EN ANGLETERRE OU LA TÉLÉVISION EST MISE AU SERVICE DE LA POLICE

Six dangereux bandits, purgeant de lourdes peines à la fameuse prison de Strangeways, à Manchester, ont réussi à s'enfuir de leur établissement de détention lors d'une évasion aussi audacieuse que savamment préparée. D'après l'enquête en cours, il semble que les prisonniers se soient cachés immédiatement après le contrôle du matin, et qu'à un signal donné, ils aient brisé une lucarne, gardée par deux barreaux de fer préalablement sciés. A l'aide d'une corde, ils se sont laissés glisser le long du mur surplombant le jardin du gardien-chef, et de là se sont dispersés dans les rues, puis dans les bas-fonds de Manchester. L'alarme fut donnée quelques secondes après l'évasion, au moment où la femme du gardien-chef remarqua la corde qui se balançait encore légèrement. On présume que les bandits, vêtus de leur uniforme de prisonnier, ont enfilé des salopettes qu'ils ont trouvées sur leur chemin, et qu'une voiture attendait deux d'entre eux dans une petite rue transversale. Tout laisse à penser que l'évasion a été longuement mûrie, et qu'elle n'a pu se produire que grâce à des concours extérieurs.

Une gigantesque chasse à l'homme s'est organisée en Angleterre, à laquelle participent plusieurs milliers de policiers. Le signalement et les photographies des prisonniers ont été diffusés dans presque toute la presse, et pour une des premières fois dans l'histoire criminelle, les photos des évadés ont paru sur tous les écrans de la télévision. Un grand hebdomadaire londonien a offert une récompense de plus de quinze mille francs suisses à toute personne pouvant donner des informations de nature à amener la découverte des fugitifs. Malgré ce déploiement inhabituel des forces policières, les six criminels ont déjoué pendant près de deux semaines les recherches dont ils étaient l'objet. Cependant cinq d'entre eux ont été capturés ces derniers jours.

Peu de temps après cette évasion, trois détenus de la prison de Wakefield ont, eux aussi, pris la clé des champs. La reconstitution de cette seconde évasion a permis de





vos  
lunettes

réparées  
vite et bien

**FOUCHAULT**

RUE DU GRAND St. L'OPTICIEN GENÈVE

**GRAND CAFÉ - RESTAURANT**

**du Commerce  
et du Molard**

GENÈVE - M<sup>me</sup> E. Ducrey - Téléph. 25 12 27

**M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> REBSAMEN & FILS**

MARCHAND TAILLEUR  
Grand choix de draperies anglaises

Boulevard James-Fazy 11  
Téléphone 32 37 93

**GRANDE CULTURE DE ROSES**

Fleurs coupées

**FERNAND POUIGNIER**

ROUTE DE TROINEX 19  
TÉL. 24 43 26

REPRÉSENTANT :  
**C. VONTOBEL**  
RUE DU MARCHÉ 40  
GENÈVE

Service Ouverture Serrures

**S.O.S.**

**TÉLÉPHONE**  
JOUR ET NUIT **24 22 22**

constater que ces individus avaient également utilisé des cordes, maintenues par des crochets d'acier — fabriqués clandestinement dans les ateliers de la prison — pour escalader la muraille entourant le pénitencier.

Ces trois dangereux criminels paraissent prêts à tout. Le lendemain de leur fuite, ils ont blessé d'une balle de revolver un sergent qui les avait surpris au moment où ils s'approprièrent une voiture dans un garage. Le jour suivant, au cours d'une folle poursuite automobile, des agents sont parvenus à mettre la main sur l'un d'entre eux. Les deux autres fugitifs, armés jusqu'aux dents, sont toujours en liberté et leur photographie a également passé à la télévision. Une enquête, décidée par le Home Office, est actuellement en cours, et d'ores et déjà il semble que de graves négligences aient été commises dans les deux prisons.

#### LORD MONTAGU DE BEAULIEU EST SORTI DE PRISON

Lord Montagu, membre de la Chambre des Lords, est sorti de la prison de Wakefield, après huit mois de détention. Il avait été condamné à un an d'emprisonnement pour s'être livré à des actes de débauche contre nature avec des adultes et des adolescents lors d'un procès qui avait fait sensation à l'époque.

#### QUATRE CENTS DÉTENUS SE RÉVOLTENT DANS UNE PRISON AMÉRICAINE

Sioux Falls (Dakota du Sud), 12 octobre 1954. — Environ 400 prisonniers du pénitencier d'Etat du Dakota du Sud, près de Sioux Falls, se sont révoltés hier soir à l'heure de la soupe, brisant tout au réfectoire et s'emparant de plusieurs gardiens. Peu après, les mutins ont relâché l'un des otages qu'ils détenaient, annonçant qu'ils ne libéreraient les autres qu'après avoir obtenu des promesses formelles en ce qui concerne l'amélioration de la nourriture et des installations sanitaires. Six des révoltés blessés au cours de l'émeute ont été hospitalisés. Le directeur de la prison, qui était absent, est rentré d'urgence par avion pour entamer les pourparlers avec les prisonniers.

Ceux-ci ont réclamé notamment le retour au régime commun d'un détenu qui serait depuis deux ans enfermé seul dans sa cellule. Ils ont également affirmé qu'un démocrate avait eu raison de déclarer dans un récent discours que les prisonniers étaient maltraités.

Le directeur de la prison estime que la révolte « est une conséquence des commentaires politiques des journaux ».

Après une longue résistance, les mutins ont accepté de réintégrer leurs cellules et de libérer les trois gardiens qu'ils détenaient en otages, à condition que le maire de Sioux Falls accepte de présider une commission d'enquête « impartiale ».

#### CARYL CHESSMAN CONTINUE D'ÉCRIRE EN ATTENDANT L'HEURE DE SON EXÉCUTION

La Cour suprême des Etats-Unis a de nouveau refusé de prendre en considération un nouvel appel au jugement qui, il y a six ans, avait condamné à mort Caryl Chessman, auteur du célèbre livre « Cellule 2455 ». Le condamné a maintenant 90 jours devant lui, avant que la condamnation puisse être exécutée. A la prison de San Quentin (Californie), Chessman travaille à deux nouveaux livres à raison de 20 heures par jour. On croit savoir que l'un des ouvrages a un caractère semi-biographique et qu'il aborde sa vie de prisonnier. Comme condamné à mort, Chessman n'est astreint à aucun travail pénitentiaire et peut consacrer toutes ses heures à écrire. Il a à sa disposition toute sa bibliothèque juridique, logée dans une cellule attenante à la sienne. La grande firme cinématographique Columbia va tourner incessamment un film tiré de son fameux « Cellule 2455 ».

#### DANS LE MONDE... DE LA POLICE


##### QUAND LA POLICE SUÉDOISE EST SUR LES DENTS...

Qui prétendait que les Suédois étaient les gens les plus calmes et les plus placides du monde ? Ce jugement demande à être révisé à la suite des incidents qui se sont produits à Stockholm au mois d'août dernier. Il n'a en effet fallu pas moins des chiens policiers allemands, des sabres et des cravaches de la police montée suédoise, pour réprimer un des plus graves désordres que la capitale ait connu depuis de nombreuses années. Les troubles commencèrent lorsqu'une bande de gansters et des éléments des bas-fonds s'installèrent dans un quartier de la ville et entreprirent de défier la police à l'heure de la sortie des théâtres. Les forces policières tentèrent de disperser la foule, mais sans succès. La police montée chargea alors les manifestants et au cours de la véritable bataille qui s'engagea, de très nombreuses personnes furent blessées, parmi lesquelles plusieurs touristes regagnant leur hôtel. Plus de trois heures d'effort furent nécessaires pour rétablir l'ordre. La police se perd en conjectures sur la raison de ces désordres, car on ne trouve aucune agitation politique ou sociale dans ce pays qui pourrait expliquer ces événements. Notons que des troubles similaires s'étaient déjà produits à Stockholm il y a quelques années.

##### L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE

Un négociant en bijoux, transportant dans sa voiture pour plus de 200.000 francs suisses de marchandises, circulait près de Louisville (Etats-Unis) lorsque sa voiture fut stoppée par un individu vêtu d'un uniforme de policier. A peine était-il sorti de voiture que le faux policier et un complice le terrassèrent et s'enfuirent avec tout le lot de bijoux.

**RESTAURANT**  
**TERMINUS**  
*Fernand Emery*



LA CHAUX-DE-FONDS \* AV. LÉOPOLD-ROBERT 61

**ATAR**  
**GENÈVE**

*une imprimerie qui fait bonne impression*



**TYP0 - OFFSET - LITHO - CLICHÉS**

11, rue de la Dôle

Téléph. 33 35 20



**L'AMPHITRYON**

*Une renommée unique :*

- SON BAR
- SON RESTAURANT

*Une ambiance qui plaît*

**David Hess-Stube**

Hotel Bahnhof **BADEN**

**Vous y trouverez un milieu choisi, une cuisine soignée et une cave bien garnie**

Tél. (056) 276 60 H. Reitingen-Barmettler

RESTAURANT

**La Cave de l'Ecu**

CUISINE ET CAVE RÉPUTÉES

*Menu à 6 fr. 50*  
*Spécialités et bouillabaisse*

21, rue du Rhône GENÈVE Tél. 24 23 24

**Entreprise de Parqueterie**

Tous travaux de parquets  
Ponçage - Entretien - Machine  
Paille de fer

**G. EURON**

Rue du Vidollet 15  
Téléph. 33 66 02 GENÈVE

**Autos-Négoce**

F. VANNUCCHI - Tél. 25 44 51



Achat - Vente  
Echange  
Pièces de rechange  
Pneus d'occasion

Ch. de la Queue-d'Arve (pr. Tivoli) - GENÈVE

*A Genève*

*Buvons les vins de Genève*

*Les grands vins du Mandement*

*Les crus délicieux de La Souche*

**VIN-UNION GENÈVE-SATIGNY**

## A ROUEN, « LE PANIER A SALADE » DEVIENT PAYANT

Rouen, 5 octobre 1954. — Le conseil municipal de Rouen a décidé que les individus appréhendés sur la voie publique en état d'ivresse devraient rembourser le montant des frais occasionnés par leur transport dans le car de police.

Les édiles rouennais ont fixé forfaitairement le prix de la « course » à 150 francs.

## DEUX POLICIERS SE FONT HARAKIRI

Tokio. — Deux policiers ont décidé de se faire harakiri, s'estimant déshonorés à la suite du vol commis le 6 novembre dans la chambre d'hôtel d'Osaka, où dormait son altesse impériale le prince Tamatsu, alors qu'ils étaient de garde à la porte.

Le journal « Asahi » qui donne cette information, précise que le voleur a dérobé 40.000 yens et une caméra estimée à 70.000 yens.

## A TRAVERS LE MONDE... DES FAITS DIVERS

### UN CURIEUX FILM A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE « COMMENT SE FORMENT LES TACHES DE SANG »

Une goutte de sang tombe sur une surface plane, celle, par exemple, d'un carton lisse. Selon l'inclinaison de cette surface, la goutte révèle des aspects différents et, fort curieusement, toujours semblables pour une même inclinaison.

Cette particularité, qui n'est pas sans intérêt en médecine légale, puisqu'elle permet d'apprécier, d'après les formes de taches de sang sur le sol ou sur un mur, par exemple, non seulement la trajectoire, mais encore le lieu d'émission et, éventuellement, la grosseur du liquide projeté — cette particularité a été mise en évidence devant l'Académie de médecine, par un film du professeur Piédelièvre et de son collaborateur, M. Michon.

Les images, parfois assez impressionnantes, réalisées à très grande rotation (certaines ont été tournées à 7100 à la seconde) précisent, dans leur projection à extrême ralenti, les formes très caractéristiques prises par les gouttes de sang, lorsqu'elles touchent leur cible de carton. Reste à l'expert judiciaire à en tirer les conclusions qu'impose l'examen minutieux des taches.

Ces films du professeur Piédelièvre, dans la partie moins spécialisée qu'il a fait projeter également devant l'Académie, dévoilent le processus très curieux de la chute d'une simple goutte d'eau ou de mercure sur un plan d'eau.

Au point d'impact, la goutte d'eau fait voir une image constante qui, pour un spectateur non averti, évoque des aspects de désintégration cosmique: formation d'un cratère et de pics, chutes de masses liquides, de giclures; puis, s'élevant de la cuvette, une sorte de champignon d'eau, miniature argentée d'un champignon atomique.

## LES TRAVAUX EN COURS RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES PERMETTRONT-ILS DE PRÉCISER L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN GIBET DE MONTFAUCON ?

Plusieurs conseillers municipaux avaient demandé au préfet de la Seine si, à l'occasion des découvertes faites récemment rue de la Grange-aux-Belles au cours des travaux de terrassement destinés à un futur garage, il n'y aurait pas lieu de poursuivre des fouilles méthodiques pour dégager l'ancien gibet de Montfaucon.

Le préfet de la Seine a précisé lundi que le garage en construction se trouvait bien placé dans le secteur où s'éleva jusqu'en 1760 le célèbre gibet, mais que celui-ci devait être plutôt situé au centre du quadrilatère que limitent aujourd'hui, du nord au sud les rues Louis-Blanc et des Ecluses-Saint-Martin et, d'est en ouest, le quai de Jemmapes et la rue de la Grange-aux-Belles.

Sans doute on a mis au jour quelques ossements humains dans un mur mitoyen, mais rien, à l'heure actuelle, ne permet encore de préciser l'emplacement du gibet qui était, au demeurant, une construction monumentale: ses seize piliers de pierre s'élevaient au-dessus d'une haute plate-forme en maçonnerie, qui formait soubassement et dont il ne serait pas impossible de retrouver un jour les fondations sous les remblais exécutés successivement depuis sa démolition.

Aussi bien tout ce quartier est en voie de transformation et les fouilles qui s'y feront seront surveillées avec attention, notamment lors du prolongement de l'avenue de Verdun, qui traversera en diagonale le quadrilatère délimité plus haut. A ce moment, d'après les observations techniques qui seront recueillies, il sera probablement possible — et cela dans un avenir prochain — de fixer définitivement l'endroit exact où s'élevait le gibet de Montfaucon.

### UN APPAREIL SECRET DE CONTROLE EST EXPÉRIMENTÉ PAR LA DOUANE AMÉRICAINE

New-York, 26 août 1954. — La douane américaine a mis en service hier, pour la première fois, à l'arrivée du paquebot « Liberté », un appareil spécial destiné apparemment à faciliter l'examen approfondi des bagages des voyageurs.

L'appareil, sur lequel les services des douanes refusent de fournir des renseignements précis, est manœuvré par une équipe de spécialistes venus de Washington.

### MOINS D'IVROGNES EN ANGLETERRE ET AU PAYS DE GALLES

Londres. — Pour la première fois depuis sept ans, l'ivrognerie a diminué en Angleterre et au Pays de Galles. Les condamnations pour ivresse furent, en 1953, de 53.574, soit 314 de moins que l'année précédente. Sur ce nombre, on a compté 48.539 hommes et 5035 femmes.

Eau de Cologne

## TRÈSPORT

Très gai - Très frais - Très jeune



Face Gare Cornavin - Près terminus Swissair  
Téléphone 32 81 77 Propr. E. & J. À PORTA

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ

## A. Tronchet

Concessionnaire des S.I. et P.T.T.

Rue Voltaire 30 . Téléphone 33 83 16

GENÈVE

LUMIÈRE . MOTEURS . TÉLÉPHONE

## "ELDORADO"

Armes - Coutellerie - Pêche - Chiens  
Equitation - Arc

R. GRANGER, ex-vendeur de la Maison Mayor

11, rue Cornavin GENÈVE Tél. (022) 32 44 28

Incendie  
Accidents  
Responsabilité  
civile  
Glaces, Eau  
Vol, Pluie  
Transport

## UNION SUISSE

Compagnie générale d'assurances  
à Genève

Direction et bureaux: RUE DE LA FONTAINE 1  
Téléphone 24 72 44

## Café-Restaurant de ROME

Rue Chaponnière 7

Tél. 32 79 61

Genève

M. BULLONI

marque de nombreux buts grâce à sa bonne cuisine

## BREVETS D'INVENTION

Marques - Modèles - Recherches - Expertises

## EDMOND LAUBER

Ing. dipl. E. P. F.

Conseil en matière de propriété  
industrielle

Membre de la Société suisse de  
chronométrie et de la Société  
chronométrique de France

Traducteur diplômé

Avenue Marc-Monnier 9 GENÈVE Téléphone 25 31 88  
Rendez-vous sur place

RESTAURANT - SNACK BAR

*Nyffenegger*

LAUSANNE / PLACE ST-FRANÇOIS 2



Depuis 1926, les condamnations pour ivresse avaient plus que doublé, passant de 20.545 au chiffre record de 53.888, en 1952.

#### LES COUPS DE CANNE AU SERVICE DE LA DISCIPLINE SCOLAIRE

Une cour anglaise, composée de cinq magistrats, dont une femme, a rendu une ordonnance, aux termes de laquelle un maître d'école, qui avait corrigé toute sa classe à coup de canne, avait agi raisonnablement dans l'intérêt de la discipline. A la suite d'un chahut, l'instituteur avait donné aux coupables une minute pour se dénoncer. Ceux-ci firent la sourde oreille et chaque élève reçut un coup de canne. Le maître recommença à trois reprises son manège sans succès. Poursuivi par plusieurs parents en justice pour voies de fait, il a été acquitté de ce chef.

#### QUAND IL N'Y A QU'UN MÉDECIN DANS LE VILLAGE...

Le docteur Lawlor, prévenu d'avoir gravement abusé d'une de ses patientes, vient d'être remis en liberté provisoire sous caution, en attendant son procès. Son avocat a fait valoir que l'accusé était le seul praticien du district et que sa détention préventive risquait de causer de graves désagréments à la communauté.

#### ACCUSÉ DU MEURTRE D'UNE FILLETTE DE DIX ANS...

L'ANCIEN BAGNARD DEHER PROTESTE  
AVEC VÉRÉMENTE DE SON INNOCENCE

Nous pensons que la publication des notes d'audience du grand journaliste Pierre Scize, chroniqueur judiciaire du « Figaro », sont de nature à intéresser vivement nos lecteurs. Il s'agit du procès Deher.

Auxerre, 20 octobre 1954. — On attendait une brute, un être inculte, broussaillieux, peigné par le vent, lavé par l'averse, avec les stigmates de l'alcoolisme et une lueur fauve au fond de l'œil. Chiffonnier et ancien bagnard, il était accusé d'avoir tué, après avoir abusé d'elle odieusement, une fillette de dix ans.

Mais fiez-vous donc à la « tête de l'emploi » ! Quand Deher entre dans le box des prévenus à Auxerre où la cour d'assises de l'Yonne s'assemblait pour le juger, nous voyons un grand gaillard glabre, au long visage, au front découvert, la physionomie animée. Il paraît moins âgé qu'il ne l'est, extrêmement sûr de lui, aussi peu taré que possible en apparence. Seuls ses poignets noueux et ses mains énormes surprennent et inquiètent au bout de bras un peu longs. Il le sait sans doute et le dissimule autant qu'il peut derrière son dos.

Cela s'est passé à Migennes, près de Laroche, au bord du canal, dans un paysage d'écluses, de péniches, de petits jardinets et de hangars géants où halètent les dernières locomotives à vapeur.

Migennes, c'est le seuil de la Bourgogne. Déjà l'r de la Puisaye roule sur la langue des protagonistes

du drame. Mais quelle lugubre histoire on nous conte au moyen de ce rugueux accent.

Certes, l'affaire serait de celles qui ne méritent pas qu'on en parle au public si les faits qui nous sont rapportés étaient établis, si les preuves du crime abominable nous étaient apportées, s'il n'y avait pas ce grand gars véhément qui secoue, avec une insistance et une maladresse terribles, l'effrayante accusation qui pèse sur lui.

#### Un sac conduit l'enquête jusqu'à la cabane du chiffonnier

L'affaire tient en peu de mots. Elle eut dans certaines de ses parties appelé un huis-clos rigoureux. On a décidé que l'audience serait publique après avoir toutefois fait sortir de la salle les auditeurs de moins de vingt ans. Le huis-clos qu'on n'a pas prononcé, prenons sur nous de le faire. Nous ne dirons que ce qui se peut honnêtement dire.

Le 16 avril 1952, dans l'après-midi, la petite Renée Vintard, fille de l'éclusier de la Gravière, partit faire à Migennes, des commissions pour sa maman. Elle rencontre près de chez elle un voisin avec qui elle échange quelques innocents propos. Puis elle s'en va gaiement le long du canal. C'est un beau jour du début de printemps. Nul ne l'a plus revue vivante. Après de longues recherches, on trouva, dix jours après, le pauvre petit corps enfoui dans un sac de jute, arrêté par le barrage du Bréchoir. Les constatations sont formelles : un sadique a abusé de l'enfant avant de l'étrangler.

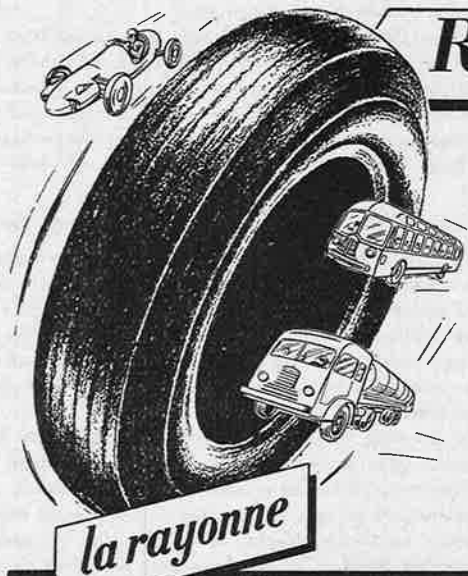
C'est le sac qui a conduit l'enquête jusqu'à la cabane de Deher. C'était un homme de mauvaise réputation qui vivait au principal de la récupération des métaux et des chiffons qu'il vendait à des chiffonniers professionnels. Il touchait en outre une pension de longue maladie que lui versait la Sécurité sociale. Cette maladie, le paludisme, il l'avait contractée au bague de Cayenne où il avait été quinze ans forçat.

Pour quel crime ? Pour avoir, dans une crise de jalousie, alors qu'il était gendarme — un gendarme d'avenir, dit-on, dont ses chefs faisaient grand cas — tué sa femme qui le trompait avec un de ses chefs. Meurtre passionnel les cours d'assises les sanctionnent d'ordinaire de cinq ans de prison, parfois avec sursis, parfois même elles acquittent le meurtrier. Cela se vit il n'y a pas si longtemps. Mais un gendarme subit la loi militaire : quinze ans de travaux forcés. Il les fit sans trop rien dire et parle aujourd'hui de cette condamnation comme une punition sévère mais méritée.

#### Un pourrissoir perfectionné

On le sait bien : le bague de Cayenne, aujourd'hui supprimé, était très malsain. On y contractait le paludisme et bien d'autres choses. C'était un pourrissoir très perfectionné.

Deher est un violent. A la prison d'Auxerre, à trois reprises, il a dans des crises de rage cassé tout ce qui tombait sous sa main. C'est un esprit revendicateur et



**Roulez plus vite...**

**et tranquille**

*même à pleine charge*

**SUR PNEUS A ENTOILAGE DE RAYONNE**

Aux plus grandes vitesses et avec les plus lourdes charges, le pneu à entoilage de rayonne offre une sécurité totale parce qu'il:

- Chauffe moins,
- résiste parfaitement à la chaleur,
- absorbe mieux les chocs de la route.

Dans le monde entier, les véhicules les plus rapides et les plus gros "poids lourds" sont équipés de pneus rayonne

**la rayonne**

**fait le pneu des grandes performances**



**HORLOGERIE DE LA PAIX**

**F. FATIO**

21, quai des Bergues  
Téléphone 32 41 23

\* \* \*

*La Montre de Genève Le Bijou de Genève*

\* \* \*

**Réparation - Transformation**

Agent de ZENITH - FAVRE - LEUBA - BAUME  
& MERCIER - ERNEST BOREL -  
MARVIN - DOXA - NIVADA -  
MOVADO, etc.

**Pendules et Réveils**

ZENITH - IMHOF - ROSEMONT -  
LOOPING - CYMA - ORIS, etc.

il ne manque pas de prétention ni de vanité, un de ces autodidactes qui se croient savants parce qu'ils ont parcouru le Petit Larousse, et qui croient faire leur médecine en lisant les prospectus pharmaceutiques.

On lui a connu trois maîtresses successivement et qui toutes eurent sujet de se plaindre de lui : être battues était le moindre des inconvénients de leur position. Le personnage, sarcastique, ricaneur, bavard à défier toute description, infatué et dogmatique, est aussi antipathique que possible. Pour lui, la carriole d'un chiffonnier est un « véhicule hippomobile ». Et le président Mounier explique qu'on a dû lui faire subir un examen du cerveau ; il le reprend, doctoral : « Pardon ! un radio-encéphalogramme ! »

#### Un interrogatoire tonitruant

Qu'est-ce qui l'accuse ? C'est le sac macabre qui a contenu la dépouille de la malheureuse petite victime. Il provient de chez lui. Il a été rapiécé par une de ses maîtresses et on a retrouvé les morceaux. A part cela, qui est très grave, il n'y a rien. Sinon que son emploi du temps est vague le jour du crime et que les gens qu'il invoque à l'appui de son alibi n'en conviennent pas.

Que dit-il pour s'excuser ? Que ces sacs lui servaient pour livrer sa marchandise, qu'ils allaient et venaient de chez lui chez ses patrons et qu'il ne sait pas si celui qui l'accuse était chez lui ou ailleurs le jour du crime.

Son interrogatoire a été du modèle tonitruant. Le président a cru qu'il devrait y renoncer. Il y eut des incidents où lui, l'accusé, M<sup>e</sup> Marcepoil son défenseur, M. le procureur Collaud et l'avocat de la partie civile parlaient tous ensemble et sans s'écouter.

Au soir du premier jour on hésite. Si avec ses défauts cet homme est innocent, sa position est atroce et on comprend sa véhémence. Les témoins — pour autant qu'il les laissera parler — nous éclaireront peut-être. Une grande conviction anime l'accusateur public. Elle le fait parfois intervenir avec une violence inopportune. La vérité n'a pas besoin de crier si fort pour se faire entendre.

Il est bien clair qu'en dépit de tout le talent et de l'autorité que déploie en faveur de l'ex-gendarme, ex-bagnard René Deher, M<sup>e</sup> Charles Marcepoil, son avocat, les jurés de l'Yonne se dirigent vers une condamnation sévère. Tout le montre, tout y concourt. La conviction du procureur de la République Collaud ne varie pas. Les touchants et inutiles efforts du président Mounier vers une direction impartiale des débats font assez voir que son siège est fait. Si l'on se met un instant, dans la pensée, à la place des juges populaires, on comprend que leur position est atroce. Tout accuse Deher d'un crime abominable, mais rien ne le prouve. Une condamnation mitigée obtenue à la faveur du doute serait ici, absurde. Un acquittement est à peu près impensable. Qui, sachant ce que nous savons du singulier personnage que l'on juge, prendrait la responsabilité de le rendre à la liberté ?

Et, cependant, s'il est innocent ? Ah ! non, la tâche de justicier n'est pas aisée. Et, ici, elle est à peu près impossible.

Qu'est-ce qui accuse Deher ? Son passé, ses mœurs, sa violence, son comportement avec les tiers, avec ses amis qui fait voir en lui un anormal, un pervers. Mais sur les faits mêmes, rien ne tient. Une seule pièce à conviction : le sac qui, je l'ai dit hier, a contenu la dépouille de la pauvre petite fille, sac qui a appartenu à l'accusé mais qui peut très bien être sorti de ses mains avant le drame.

Un seul témoin aussi. Mais c'est le type classique des fabulatrices. Une jeune fille, Jacqueline Bonneau, par ailleurs de très médiocre réputation, déclare l'avoir vu avec la victime, le jour du meurtre, sa petite main confiante dans l'énorme patte et cheminant vers le lieu probable du crime. Mais c'est une fille instable, qui a varié plusieurs fois dans ses dépositions, et qui n'a parlé de sa rencontre que dix jours après le crime, quand on avait déjà découvert le cadavre, et que la rumeur publique accusait « le bagnard ». Sa déposition a fait le plus mauvais effet, et certainement pas celui qu'elle escomptait.

L'accusé, avant-hier loquace et agressif, était plus calme. Il a fallu toute l'autorité de ses avocats pour obtenir de lui cette espèce de miracle. Il se borne à hausser les épaules, à rouler les yeux, à pousser des soupirs ou à ricaner.

#### Une étude clinique claire et objective

Le Dr Scherrer, qui dirige l'hôpital psychologique d'Auxerre, a fait une longue déposition qui fut — c'est très rare dans sa spécialité — très claire et très objective. L'étude clinique qu'il a faite de l'accusé est très fouillée et conclut à sa responsabilité totale, mais il ne nous a rien laissé ignorer du côté assez monstrueux du personnage qu'il a examiné. Il conclut honnêtement que si un homme soumis à ses instincts s'est rendu coupable du crime affreux qu'on reproche à Deher, il n'y a pour lui que deux voies possibles.

L'une héroïque, c'est l'aveu. Mais les héros sont rares. L'autre c'est la dissimulation, la négation jusqu'à l'absurde. Et Deher peut avoir été cet homme-là. Mais on n'en sait rien. Déposition honnête et qui a fait une grosse impression.

Le commissaire Crapoulet a conduit toute l'enquête. Sa conviction est absolue. Il n'a pas cherché dans les aveux obtenus coûte que coûte un moyen de preuve. On l'en félicite. En 1952, à la suite — entre autres — d'un scandale policier, le garde des Sceaux avait recommandé à la police de chercher les preuves d'un crime dans les faits plutôt que dans l'aveu de ceux qu'on inculpait. Docile, le commissaire a obéi. Mais, au fond, il ne semble pas fâché de montrer que la voie des faits est incertaine et ne mène pas très loin. Il le fait même entendre à demi-mot...

## G. ESPINASSE

Fournitures générales d'usines et de bâtiments

72, Avenue de Nonneville 72  
AULNAY-SOUS-BOIS Tél. AVI 63-09

Chromage - Cadmiage - Nickelage - Zingage - Polissage  
de toutes pièces en série

## J. Mouillac & C<sup>ie</sup>

Rue du Château 6 La Garenne-Colombes (Seine)  
Tél. CHA 20-17

## LA FOURMI

IMPRIMERIE - PAPETERIE

Tous travaux d'impression - Fournitures de bureaux

Rue Albert Sarraut 66 Versailles (S.-O.) Tél. 19-20

DÉCOLLETAGE MÉCANIQUE  
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

## Bussereau & C<sup>ie</sup>

Rue Georges 8 - GENEVILLIERS (Seine)  
Près de la Place Voltaire, Asnières  
Tél. GRÉ: 44-27 (Lignes groupées)

## Société les combustibles G. DUVAL & Cie

Société à responsabilité limitée. Capital 2.000.000 fr.  
Houilles - Cokes - Bois de chauffage - Mazout

Siège social: Rue de Vergennes 14, Versailles (S.-O.)  
Tél. VLR. 06-35 28-73

## SOCRATE TAILOR

rue de la Boétie 52  
Tél. Balzac 00 10 PARIS VII<sup>e</sup>

## Agence Roger

LA PLUS IMPORTANTE DE LA RÉGION

Immeubles - Co-propiété

Rue Mertons 2 bis  
Bois-Colombes (Seine) Tél. CHA 41-83

## Etablissements PRECIMECA

MÉCANIQUE DE PRÉCISION

Tour, fraisage, rectification, petit décolletage  
12, Impasse Dupuis, Courbevoie (Seine)  
Tél. Léfense 26 67

**AGENCE GAUDRON** La plus ancienne et la plus  
puissante. - Organisation  
pour toutes transactions immobilières et commer-  
ciales, administration immeubles, prêts hypothécaires  
6, Place de la Gare des Vallées La Garenne-Colombes.  
Tél. CHA 22-59 — 56, rue St-Denis, Colombes.  
Tél. CHA 01-25 — 8, rue Séverine-Courbevoie.  
Tél. DEF 07-49

*La Publicité dans notre  
Revue est efficace*

CHARBONS ■ BOIS ■ MAZOUT

## Bernot-Hugonnet

4, rue du Maréchal-Foch  
9, rue Boilau

VERSAILLES (S.-O.) Téléphone VER 10-39

## Moulin d'Alsace

21, CHAMPS ÉLYSÉES, 21  
PARIS VIII<sup>e</sup>

La plus élégante brasserie alsacienne de  
Paris. Ouverte jusqu'à 2 h. du matin.



COMBUSTIBLES  
**STREICHENBERGER**

S.A.R.L. CAPITAL 221.928.000 • 21 QUAI TILSITT-LYON • FRANLIN 57 75



### Une phrase qui est peut-être un aveu

Il a retenu une seule phrase de Deher au moment de son arrestation, phrase où l'on aurait pu voir un aveu :

— Si Marguerite (c'est sa maîtresse) ne m'avait pas quitté, tout cela ne serait pas arrivé !

Une pareille phrase prononcée avant l'instruction aurait pu peser lourd dans la balance et montrer chez l'inculpé un obsédé sexuel. Mais Deher l'explique avec une simplicité parfaite :

— J'ai voulu dire par là que puisqu'elle ne me quittait jamais elle aurait pu corroborer mon alibi.

Il dit « corroborer mon alibi » avec l'accent et le ton de son ancien métier.

Les autres témoins, petites gens, n'ont pas grand-chose à dire. Les malheureuses qui furent les amies de l'accusé sont unanimes à le peindre brutal, pervers, jaloux, vicieux. Les gens du voisinage se méfiaient du « bagnard ». Les filles en avaient peur. Personne ne peut apporter la moindre précision quant à sa culpabilité.

Deher, muet, n'en est pas moins véhément. Le discoureur d'hier est un mime éloquent aujourd'hui ! La même indignation l'enflamme et vingt fois M<sup>e</sup> Marcepoil a dû lui donner l'ordre de se taire. C'est cette indignation, cette ardeur à se défendre qui trouble tant de monde et rend à peu près impossible, honnêtement, la tâche du jury. Quoi qu'il fasse, il y aura des gens pour le blâmer.

Quel profond psychologue que cet assassin qui, sur les marches de l'échafaud, lança à la postérité de Caïn : « N'avouez jamais ! »

### Deher est acquitté

Tout, la rigueur du réquisitoire, la conviction visible de l'accusation et de la cour, une partie civile très dure soutenue avec brio par M<sup>e</sup> Delormie, tout annonçait une condamnation très sévère.

Demandant la tête de l'accusé, le procureur Callaud avait entrebâillé à peine et refermé très vite une porte par où auraient pu se glisser de légères circonstances atténuantes. On avait, en prévision d'une terrible colère possible du condamné probable, quintuplé le service d'ordre et on chuchotait même qu'une camisole de force était dans le bureau du greffier, à toutes fins utiles. Mais Dreher n'a eu besoin que d'un mouchoir pour essuyer ses larmes.

Les jurés de l'Yonne ne le tiennent peut-être pas — nous non plus — pour certainement innocent. Mais ils ont eu le rare mérite de comprendre qu'en l'absence de preuves formelles, il eût été absurde de prononcer une condamnation mitigée. D'un crime aussi odieux, on ne peut pas être déclaré responsable à moitié. N'ayant pas obtenu la preuve de la culpabilité, ils ont acquitté et ils ont bien fait.

### Une joie écrasante

Il est vrai que M<sup>e</sup> Marcepoil avait, au cours d'une plaidoirie bouleversante, littéralement pulvérisé le dossier

de l'accusation. Son confrère, le bâtonnier Walther, d'Auxerre, avait préparé les voies de l'attaque. Sa collaboratrice, M<sup>e</sup> France Renaud, par un travail de plusieurs mois auquel l'avocat a tenu à rendre hommage, avait dressé des échelles qui montaient au rempart. Mais l'assaut, M<sup>e</sup> Marcepoil l'a mené seul avec une variété de moyens extraordinaire. Il a su montrer qu'aucun des faits sur lesquels l'accusation basait sa conviction de la culpabilité de Deher ne pouvait constituer une preuve absolue. Il a, pièce à pièce et pied à pied, suivi l'enquête, discuté les témoignages. Il n'a trouvé partout qu'incertitude, doute et supputation.

Deher était émouvant à voir, suffoqué qu'il était d'une joie écrasante. Il n'a pu que balbutier des remerciements confus aux jurés et aux artisans de sa victoire. Victoire, certes, car le combat qu'il menait depuis trente mois était inégal, épuisant et dangereux.

Le procureur de la République qui venait de requérir la mort contre lui, l'a félicité cordialement : c'est ainsi que le sabre de M. Prudhomme était fait pour défendre nos institutions, et au besoin pour les attaquer.

### TENTATIVE DE MEURTRE SUR UN MARTIEN ?

Lille, 17 octobre 1954. — M. Maurice Ruant, cultivateur à Sinceny, près de Chauny (Aisne), a bien failli être victime de la panique que cause à certains l'apparition des soucoupes volantes ou autres objets volants.

Il était occupé à dépanner sa voiture, dans un pré proche de chez lui, quand deux coups de fusil de chasse furent tirés dans sa direction. Les plombs s'écrasèrent sur la carrosserie du véhicule, non loin de sa tête.

M. Maurice Ruant porta plainte et l'enquête aussitôt ouverte permit de retrouver rapidement l'auteur des deux coups de feu, qui était un voisin de M. Ruant, M. Faisan.

Ce dernier a déclaré à la police :

« J'ai cru, en voyant une silhouette évoluant dans la lumière de deux phares, être en présence d'un Martien en train de réparer sa soucoupe volante. Je suis allé chercher mon fusil et j'ai tiré. »

M. Faisan sera poursuivi malgré sa bonne foi.

### ÉBLOUI PAR UNE SOUCOUBE VOLANTE UN AUTOMOBILISTE HEURTE UN ARBRE

Poitiers, 24 octobre 1954. — Un camion conduit par M. Prillon, quincaillier à Thénézay (Deux-Sèvres), qui était accompagné de M. Dribault, circulait, la nuit dernière, près de Chalandray (Vienne), lorsque, soudain, les deux hommes aperçurent une vive lueur de différentes couleurs, émise, pensèrent-ils, par une soucoupe volante.

Le conducteur, ébloui, ayant perdu le contrôle de sa direction, le véhicule alla heurter un arbre bordant la route. Les deux occupants ont été légèrement blessés. Le camion a subi d'importants dégâts.

---

La fin de l'article « La peau humaine et ses usages » sera publiée dans le n° 1 de 1955.



## Ets Maurice Deon

FABRIQUE DE MEUBLES  
Spécialité Radio-Phono - Tables Tourne-disques  
Montreuil-Sous-Bois (Seine)  
198, rue de Paris Tél. Avron 23-43

## Ateliers électr. de Malakoff

Transformateurs industriels  
Malakoff (Seine) Tél. ALE 16-26  
51, rue Chauvetot, 51

## Les meubles Primo

Ameublement complet - Décoration  
Charenton-Ecoles (Seine) Tél. ENT 24-51  
24, Rue de Paris, 24  
Se recommander de la Revue

Imprimeries - Papeteries - Reliures

## Gabasson & du Griffon réunies

Société anonyme au capital de 16.500.000 fr.  
Impressions - Registres et Fournitures de bureaux  
17, rue de Lancette Paris XII Art (Seine)  
Tél. Diderot 84-26

## Rellumit Etablissements MULLER

123, avenue du Général-de-Gaulle  
La Garenne-Colombes (Seine)

### Appareils de distribution et de transvasement

Filtrage de tous fluides  
Groupes de pompage

## F. De Goulet & Cie

Manufacture de caisses d'emballage en tous genres  
(Fondé en 1925)  
Bureaux et Usines 23 bis, rue Emile Duclaux, 23 bis  
Suresnes (Seine) Tél. Longe 10-30

Mécanique générale

## Ets Langevin

Outilleur-Mécanicien  
37, Avenue Verdier, 37  
Montrouge (Seine)

Cartes de coloris - Impressions en couleurs  
Brillantes - Semi-brillantes - Mates

## Typolac

S. a. R. L. au Capital de 2.000.000 fr.  
20, Rue Jean Jaurès, 20  
Champigny (Seine) Tél. Pompadour 03-57

## Abonnez-vous

à la REVUE INTERNATIONALE  
DE CRIMINOLOGIE ET DE  
POLICE TECHNIQUE . . . .

## Papeterie Joseph GIBERT

LA PLUS IMPORTANTE PAPETERIE DE DÉTAIL

Scolaire - Commerciale - Générale  
Cahiers-réclame

- Remise de 5% sur présentation de cette annonce

30 Boulevard Saint-Michel PARIS VI<sup>e</sup>

Pour vos cadeaux !

le porte-mine à 4 couleurs idéal...



double pince



...avec serrage parfait  
de la mine et sans pousoir gênant !

**FIX · 4** CARAN · D'ACHE ↑